



17.01.2023

## Froid dans nos bâtiments



Dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine et de la crise énergétique qui s'en est suivie, l'Administration a décidé de réduire la température dans les bâtiments afin de réduire aussi les coûts. En conséquence, de nombreux collègues ont froid dans leurs bureaux, portant souvent leur manteau et leur châle. Nous avons reçu de nombreux retours négatifs de collègues expliquant que certains bureaux sont à 16 degrés à 8h00 du matin et qu'ils atteignent 18° ou 19° seulement en fin de journée !

Même si l'on peut comprendre l'effort de notre Administration pour économiser l'énergie (tout comme une de ses politiques est le 'Verdissement de la Commission'), travailler dans un bureau froid a certainement un impact négatif sur le bien-être et l'efficacité du personnel. Lorsque le corps est exposé à de basses températures, il passe en mode survie et détourne le flux sanguin des extrémités, y compris les mains et les pieds, vers le cœur afin de garder les organes vitaux au chaud. Cela peut entraîner des sensations de froid, d'engourdissement et d'inconfort dans les doigts et les orteils.

En plus de l'inconfort physique, les températures froides peuvent également affecter la santé mentale et la fonction cognitive des membres du personnel. Les environnements froids peuvent entraîner des sentiments de stress et d'anxiété, ainsi qu'une diminution de la motivation et de la concentration. Cela peut rendre difficile pour les employés d'accomplir des tâches et de prendre des décisions, ce qui a finalement un impact sur leurs performances et leur productivité.

De plus, les températures froides peuvent également aggraver des problèmes de santé existants tels que l'arthrite et l'asthme. Il peut également augmenter le risque de rhume et de grippe en diminuant l'efficacité du système immunitaire.

Enfin, après tous les efforts déployés par la hiérarchie pour faire revenir le personnel dans les bureaux suite au confinement Covid, maintenant ces efforts sont sapés par l'environnement peu accueillant dans les bureaux...

Alors que la résistance au froid peut varier selon le niveau de confort et les vêtements de chacun, il est important de noter que :

- au Luxembourg, l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) impose des valeurs maximales et minimales (ITM-SST 1814.1) : la température minimale est de 20°C pour les bureaux. De plus, la température minimale doit être atteinte avant le début du travail chaque jour (Source:astf.lu et ITM)
- en Belgique, le « Code du bien-être au travail » Art. V.1-3.- Le § 1er définit un minimum de 18° dans les bureaux. « Pour l'exposition au froid, les valeurs d'action d'exposition sont fixées en fonction de la charge physique de travail. La température de l'air ne peut pas être inférieure à 18° C pour un travail très léger » (Source : emploi.belgique.be)

Certains diront peut-être que l'OIB/OIL peut fournir aux employés des appareils de chauffage pour les aider à survivre dans un bureau froid, mais est-ce la voie que nous devons emprunter ? On en est sûr ? Qu'en est-il des risques d'une telle solution (p.ex. risques d'incendie, surcharge électrique...)

**La Fédération** demande :

- d'augmenter immédiatement la température pour offrir le confort de travail et pour le bien-être des collègues, notamment pour faire face à la vague de froid qui arrive ces jours-ci. Alternativement et temporairement, offrir le télétravail à 100% aux collègues souhaitant rester au chaud chez eux (même si du coup ce sont eux qui supportent les coûts énergétiques économisés par l'institution)..
- de demander à des experts externes et compétents d'évaluer de manière professionnelle la température dans les bureaux, notamment ceux des derniers étages ou dans les angles des bâtiments, en s'assurant que l'air à l'intérieur des bureaux soit sondée et non l'air qui sort du système de chauffage.
- après les tests, adapter rapidement la température dans les bâtiments.
- **Globalement : d'assurer toujours le respect des lois nationales : il est scandaleux que la Commission ne respecte pas les règles du pays d'accueil !**

Il peut être plus avantageux d'investir dans une meilleure isolation, des systèmes HVAC plus efficaces ou d'autres mesures d'économie d'énergie plutôt que de réduire la température dans les bâtiments ! Mais aussi fournir des ressources appropriées pour aider les collègues à rester à l'aise.

**En conclusion**, **la FFPE** demande à l'Administration devrait considérer les coûts potentiels pour la santé de ses employés et les risques de sécurité avant de prendre une décision et revoir sa position sur la base de la situation réelle que les collègues rencontrent déjà depuis un certain temps. Bien que les économies de coûts puissent être un facteur, il est également important de prendre en compte l'impact négatif sur le bien-être et la productivité des collègues.

**La Fédération**

**Vous ne serez jamais seul !**